

SUIVI DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES PRODUCTEURS DE
LA STATISTIQUE PUBLIQUE AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS

**AVIS DE LA COMMISSION
EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL**

Bilan à mi parcours (rédigé en 2015)

Dans toute la suite du document, les services producteurs du système statistique public seront cités comme suit :

Insee-DAR : département de l'action régionale de l'Insee, direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)

Insee-Dera : département de l'emploi et des revenus d'activité, direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee (DSDS)

SSM-Affaires sociales-santé : service statistique ministériel du ministère des affaires sociales et de la santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

SSM-Education : service statistique ministériel du ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

SSM-Enseignement supérieur-recherche : service statistique ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

SSM-Fonction publique : service statistique ministériel de la direction générale de l'administration et de la fonction publique au ministère de la décentralisation et de la fonction publique, département des études statistiques (DES)

SSM-Travail-emploi : service statistique ministériel du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°1 - Transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail** qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Avis 1a : Ce dispositif reste cependant **dispersé** et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée et non salariée) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, **de façon cohérente sur toutes sphères d'activité (privé/public), tous statuts (salariés ou non), [...]**

Avis 1b : [*Ces statistiques doivent être produites de façon cohérente*] **par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment).**

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, en particulier du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs/sphères d'activité,

Avis 1c : [*Le conseil ... souhaite... permettent de progresser... ainsi qu'*] en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 1a :

Le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) mis en place depuis quelques années intègre et consolide des informations issues de déclarations diverses, afin de fournir une information offrant, autant que faire se peut sur le champ salarié, une cohérence des concepts et des traitements, en dépit des différences inhérentes à la diversité des sources administratives.

Cet objectif de cohérence sera poursuivi avec l'arrivée de la nouvelle source administrative (Déclaration Sociale Nominative). La rénovation des chaînes de traitements constitue une opportunité pour progresser dans cette voie de la cohérence des concepts.

L'Acos, le SSM-Travail-emploi (en collaboration avec Pôle emploi) et l'Insee mènent des travaux pour produire de façon coordonnée les estimations trimestrielles d'emploi salarié total. Cette coordination permettra d'accroître la lisibilité pour les utilisateurs (cohérence des méthodes et extension du champ).

L'Insee continuera d'assurer la production d'estimations annuelles d'emploi, (après traitement de la multi-activité), de statistiques de salaires en EQTP et de revenu salarial individuel intégrant l'ensemble des revenus salariaux perçus en cours d'année.

Sur le champ des non-salariés, des différences de concepts subsisteront, elles sont inhérentes aux modes de rémunération propres à ces catégories et devront le cas échéant être explicitées. La possibilité de connaître le revenu d'activité global (salarié et non salarié) sera étudiée.

Avis 1b :

Des statistiques d'emploi et de rémunération salariale seront mises à disposition sur l'ensemble du champ des salariés. Ces statistiques seront ventilées selon les informations disponibles dans les sources administratives notamment selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activité.

Les statistiques trimestrielles d'emploi et structurelles d'emploi et de salaires seront désagrégées à différents niveaux géographiques (notamment jusqu'au niveau zone d'emploi). Pour la diffusion de données finement localisées, celle-ci dépendra de la qualité de l'information géographique issue notamment de la Déclaration sociale nominative.

La mise à disposition de statistiques ventilées pour des sous-populations définies par des informations non fournies directement par ces sources administratives - comme le handicap - sera appréciée au cas par cas.

Avis 1c :

Un des objectifs de la rénovation du système d'information porte sur le raccourcissement des délais de mise à disposition des statistiques structurelles sur l'emploi salarié et les salaires.

*

* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-Dera

Les objectifs du Système d'information « Siera » dont le déploiement a été initié en 2002 sont de mettre en place un socle d'emploi et de revenus permettant de produire une information :

- trimestrielle sur l'emploi salarié (flash et 70 jours) et le coût du travail (ICT) ;
 - annuelle et structurelle sur l'emploi total, les revenus d'activité ;
 - pluriannuelle sur le coût du travail ;
 - longitudinale pour l'étude des carrières professionnelles.

Ce système d'information s'appuie principalement sur les données administratives, celles-ci étant par nature dispersées car s'appuyant sur différentes déclarations sociales, en fonction du statut d'emploi des personnes (salariés du secteur privé, de la fonction publique, salariés des particuliers-employeurs, non-salariés) et du type de données et de leur date de disponibilité (données agrégées comme les BRC, données individuelles comme les Dads). L'enquête Ecmoss vient compléter le dispositif sur le coût du travail et la rémunération de salariés.

Le Siera permet deux types d'approches :

- une approche économique/système productif des emplois offerts par l'appareil productif permettant une mesure du facteur travail sur une période donnée, en nombre de postes, coût du travail, volume de travail et de la masse salariale ;
- une approche sociale/marché du travail permettant une mesure du nombre de personnes en emploi à une date donnée, des revenus salariaux et non salariaux.

Ces objectifs, présents depuis l'origine, sont maintenus avec l'arrivée de la déclaration sociale nominative (DSN). Cette nouvelle déclaration aura cependant un impact important : schématiquement, elle se substitue aux Dads annuelles, qu'elle remplace par des déclarations mensuelles ; les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) sont amenés à disparaître à terme avec cette déclaration mensuelle, les effectifs et masses pouvant être calculés à partir des déclarations.

Par ailleurs, la DSN s'inscrit dans un objectif de simplification, l'objectif affiché étant de réduire le nombre de variables renseignées par les unités déclarantes, parfois quasi-redondantes.

Pour l'Insee, **l'arrivée de la DSN est l'occasion de retravailler les définitions et les modes de calculs concernant à la fois l'emploi et les rémunérations, de façon à assurer une cohérence des concepts et de leur mise en œuvre sur l'ensemble du champ.** Cet objectif de cohérence sur les principaux concepts n'empêchera cependant pas de tenir compte de certaines spécificités (comme

c'est le cas actuellement pour la fonction publique avec la base Siasp et pour les salariés employés par les ménages avec la base Particuliers-employeurs).

Deux autres enjeux sont importants, avec la DSN comme précédemment : **la couverture sans double-compte de l'ensemble du champ** et la **localisation des emplois**. Sur ce dernier point, il y a cependant un risque (à expertiser) de « perte » de qualité : la DSN, fondée sur l'acte de paye, pourrait être déclarée de façon plus regroupée que les déclarations actuelles (BRC, Dads). Il conviendra d'expertiser les traitements à apporter de façon à permettre ces dégroupements avec la DSN, ou le cas échéant de qualifier la qualité des données diffusées.

Enfin, un dernier enjeu, de cohérence et de non-redondance des travaux, est poursuivi. Actuellement deux publications existent sur l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié sur le champ SMNA ou secteur privé. Elles sont élaborées à partir de traitements différents des BRC et de l'intérim par l'Insee, l'Acoss, le SSM-Travail-emploi et Pôle emploi. Des travaux ont été menés pour identifier les sources de divergence. Ils ont conduit à poser le principe d'une **production coordonnée des statistiques trimestrielles d'emploi**. Cette orientation consiste pour l'Insee à :

- en conjoncturel (trimestriel) : s'appuyer sur les chiffres de l'Acoss pour le secteur privé et sur les données SSM-Travail-emploi-Pôle Emploi pour l'intérim, l'Insee complétant ce champ sur le secteur public, le secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs et assurant la synthèse ; l'objectif est d'assurer une publication trimestrielle commune sur le champ salarié complet.
- en structurel (annuel) : mettre en place les traitements de la multi-activité pour assurer un décompte de l'emploi en personnes physiques sans double-compte et le suivi des revenus d'activité (en « EQTP » sur les postes; en « revenu salarial » sur les personnes, en cumulant les revenus d'activité salariée de toute nature perçus par les individus au cours d'une période).

L'Insee ainsi a mis en place en 2013 un programme d'évolution du Siera pour prendre en compte la DSN dans ses traitements statistiques et adapter/remplacer progressivement ses chaînes d'exploitation. Les premiers développements démarrent à l'automne 2014 sur l'accueil des fichiers, les travaux sur les référentiels et les traitements statistiques de base à mettre en place (identification, codification, traitement de l'exhaustivité ...). La DSN doit être généralisée pour les entreprises relevant du régime général d'ici 2017 et remplacer à cette date les Dads.

Pour l'Insee, la priorité au traitement des données structurelles et la possibilité de traiter les données au fil de l'eau (déclarations mensuelles) permettent d'envisager une **réduction des délais de diffusion** des données structurelles. Il est cependant prématuré de fixer un calendrier plus précis à ce stade ainsi que les produits de diffusion.

En termes de caractéristiques individuelles, les données seront limitées à celles contenues dans la DSN (sexe, âge notamment) ; certaines sous-populations (handicapés, etc.) peuvent être plus difficiles à repérer dès lors qu'elles ne figurent pas dans la déclaration sociale.

Cependant, dans le cadre du panel tous salariés, des informations complémentaires à celles de la DSN seront recherchées à partir de l'appariement avec l'échantillon démographique permanent (EDP) (diplôme, etc.). À cet effet, le Dera a procédé à une modification des jours du panel tous salariés, de façon à maximiser son recouvrement avec l'échantillon EDP (à compter de la validité 2012).

Enfin, pour mémoire, on peut rappeler que l'enquête Emploi comporte depuis 2013 des questions sur la santé auto-perçue, ce qui peut permettre de compléter le système d'information sur les personnes déclarant des problèmes de santé et leur situation sur le marché du travail.

L'application de la DSN à la fonction publique interviendra vers 2019-2020. La production du système d'information sur la fonction publique (Siasp) pourra alors être modifiée. Ce sera l'occasion de mettre en place un traitement plus homogène au sein de l'ensemble de la fonction publique dont les sources d'alimentation sont encore variées actuellement et avec l'ensemble des salariés (public / privé)

B - Producteur : SSM-Travail-emploi

Avis 1a :

La production de statistiques par âge, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, est déjà très développée et se poursuivra. La production de données sur les personnes handicapées est plus délicate dans la mesure où l'information sur le handicap n'est pas présente dans les données sources telles que les DADS. En revanche, l'introduction en 2013 de questions dans l'enquête Emploi permettant de calculer un taux d'emploi et un taux de chômage des personnes qui déclarent des problèmes de santé est de nature, après expertise, à améliorer le suivi de la situation des personnes en situation de handicap sur le marché du travail.

Avis 1b :

La mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) modifie les données sources mobilisées pour le suivi de l'emploi et des revenus d'activité. Progressivement entre 2013 et 2016, sont ainsi substituées par la DSN les déclarations et l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre, les relevés de mission d'intérim, les déclarations unifiées de cotisations sociales, les déclarations annuelles de données sociales, avec une montée en charge du nombre d'établissements concernés. Les systèmes d'information permettant le suivi de l'emploi et des revenus d'activité doivent s'adapter à ces évolutions majeures, en garantissant au mieux la continuité des productions statistiques. Le fait de s'appuyer sur une source unique pour différentes productions devrait permettre une plus grande cohérence, il est toutefois trop tôt pour identifier précisément les conséquences en termes de cohérence, transversalité, délais de mise à disposition, d'un projet qui n'aboutira au mieux qu'en 2016. À noter que dans un premier temps, la Fonction publique n'est pas intégrée dans le champ de la DSN.

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°2 - Emploi local

Avis 2a : Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une **connaissance fiable et plus récente de l'emploi au niveau local**, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques adaptés).

Avis 2b : En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de **l'emploi public dans les territoires** : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations, flux et transferts de personnels).

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2a :

La mesure de l'emploi localisé est un objectif du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité. Des expertises sont cependant à mener sur la qualité des données relatives à la localisation des établissements dans le cadre de la Déclaration sociale nominative afin de qualifier la qualité des données en fonction du niveau géographique visé.

L'Insee-DAR mène plusieurs travaux visant à mieux connaître les économies et les appareils productifs locaux, tels les investissements « De quoi vit un territoire ? » ou « La recherche en région ».

Avis 2b :

La connaissance de l'emploi public à un niveau géographique fin nécessitera des travaux d'expertise complémentaires. Ceux-ci devront être menés localement dans le cadre de conventions avec les demandeurs de l'information locale.

*

* *

Pour en savoir plus :

A – Producteur : Insee-Dera

La localisation des emplois est un des objectifs poursuivis par le Siera. Avec la DSN, les produits de la statistique publique seront amenés à évoluer afin d'assurer une rationalisation de la production et, pour les utilisateurs, davantage de cohérence entre la vue marché du travail (les « Synthèses » Salariés et Individus » qui vont remplacer « DADS grand-format ») et la vue système productif (« Synthèse employeurs » qui va remplacer le socle volume d'emploi dans CLAP).

B – Producteur : Insee-DAR

Avis 2a :

Les travaux en cours, pilotés ou coordonnés par l'Insee-DAR sont, entre autres :

- l'investissement développé par le PSAR de Lyon, « De quoi vit le territoire ? » (SL 35), qui vise à synthétiser plusieurs approches concernant la création et la circulation des richesses dans le territoire étudié, pour les différents agents économiques.
- les travaux du PSAR de Toulouse sur la recherche en région avec le SSM-Enseignement supérieur-Recherche (E 35), avec notamment l'axe « financement de l'effort de recherche des entreprises ».

C- Producteur : SSM-Fonction publique

Le SSM-Fonction publique poursuit les travaux d'identification de l'emploi au niveau local et en particulier en affectant les emplois aux différentes directions de services déconcentrés. Des données distinguant administration centrale par ministère et services déconcentrés seront publiées avec une série rétrospective débutant en 2010.

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°3 - L'emploi et son halo - Chômage

Le Conseil rappelle les propositions du rapport du groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » (2008) et souligne les progrès réalisés dans ces domaines.

Il recommande qu'une expertise approfondie soit conduite de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique aux niveaux pertinents (national et infra-national).

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Les producteurs pourront présenter au Cnis un point approfondi sur le chômage, le halo et le sous-emploi et sur les nouvelles avancées en termes de mise en œuvre des recommandations du groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » de 2008. S'agissant des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, les recommandations de l'Autorité de la statistique publique seront mises en œuvre suite à leur labellisation en mars 2014 (opération conjointe avec Pôle emploi).

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-Dera

Cet avis mériterait d'être précisé. Le titre indique l'emploi et son halo, alors que la notion usuelle de halo autour du chômage se réfère à l'inactivité. Par ailleurs, le groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » avait fait 30 propositions de nature diverse, couvrant des thématiques plus larges qu'il conviendrait de réexaminer.

Les indicateurs de halo et de sous-emploi ont été redéfinis à l'occasion de la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, de façon à être articulées avec les modes de calcul mis en œuvre par Eurostat. Ces nouveaux indicateurs ont été présentés lors de la commission EQRT d'avril 2014, en même temps que l'effet de la rénovation du questionnaire en 2013 sur le taux de chômage au sens du BIT. Les études sur le chômage, le halo et le sous-emploi seront menées afin de documenter ces nouveaux indicateurs. Ces travaux sont programmés en 2015.

De même, les écarts d'évolution du chômage avec les DEFM devront être analysés, comme par le passé, en lien avec le SSM-Travail-emploi et Pôle emploi.

L'enquête Emploi a par ailleurs été étendue aux 4 DOM historiques (enquête en continu) et à Mayotte (enquête annuelle à partir de 2014), afin de fournir des résultats homogènes sur l'ensemble du territoire (hors Mayotte). Les résultats en moyenne annuelle France entière (hors Mayotte) sont publiés à partir de la validité 2014. Pour les évolutions trimestrielles France entière, un recul de 3 à 4 ans au moins sera nécessaire pour établir des cvs.

S'agissant des estimations localisées de chômage, la méthode a, elle aussi, été renouvelée, mais son principe est inchangé : elle continue de s'appuyer sur les DEFM pour fournir des clefs de désagrégation du niveau national par régions, départements et zones d'emploi. Ces données sont publiées trimestriellement.

Sur ce sujet de la précarité, des éclairages complémentaires à cet avis pourront être apportés suite aux conclusions du groupe de travail sur les formes particulières d'emploi. Sur ce sujet, on peut déjà

mentionner les travaux sur l'accroissement de la rotation de la main d'œuvre sur longue période, travaux qui ont donné lieu à la publication d'un document de travail début 2014 et d'un dossier dans l'Insee référence Emploi et salaires 2014.

En termes de données administratives, la mise en place de la DSN pourrait permettre une meilleure connaissance de la datation des contrats (déclarés mensuellement) que dans le cadre de la déclaration annuelle actuelle (à expertiser). Il conviendra cependant de rester vigilant sur la déclaration dans la DSN des contrats courts ou récurrents (infra-mensuels).

B- Producteur : SSM-Travail-emploi

Le Conseil souhaite qu'un nouveau point soit fait sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » de 2008, notamment sur la mesure de l'emploi, du chômage et du halo. Cette demande ne pose pas de problème de principe.

S'agissant des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, seront mises en œuvre les recommandations de l'Autorité de la statistique publique suite à leur labellisation en mars 2014 (opération conjointe avec Pôle emploi). Ce processus associe le Cnis. L'ASP a donné un délai de 2 ans pour la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations.

Les travaux visant à documenter les écarts entre chômage au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi se poursuivront.

La connaissance des trajectoires des demandeurs d'emploi, demandée également par le rapport de 2008, pourra être approfondie au cours des années à venir avec la mise en place d'un nouvel appariement entre le Fichier historique des demandeurs d'emploi et les DADS, dans la lignée de l'appariement expérimental réalisé sur la période 1999-2004. Une réflexion sera menée sur sa pérennisation.

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°4 - Rémunérations

Avis 4a : Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender **la diversité des modes de rémunérations** par type d'entreprise et par secteur et sphère d'activité (public/ privé) : primes, avantages en nature et services qui se développent sous différentes formes¹, avec un focus particulier sur les **rémunérations non salariales** s'ajoutant au salaire² et sur les indemnités de rupture.

Avis 4b : Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées et recommande la publication régulière d'un **ensemble d'indicateurs** de bas salaires et de faibles revenus du travail.

Avis 4c : Il encourage le développement des travaux relatifs aux **inégalités de rémunération** liées aux caractéristiques des personnes et aux situations de travail (statut d'emploi, secteur d'activité, taille de l'entreprise...).

Avis 4d : Il souhaite également que soient étudiés les **phénomènes de discrimination** à l'embauche comme dans l'évolution des carrières.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 4a :

Pour les salariés du secteur privé, des statistiques biennales sur la structure des rémunérations seront fournies, selon les caractéristiques des salariés et des entreprises. Des compléments thématiques sur les rémunérations non salariales seront fournis par rotation, entre 2015 et 2017.

Pour la fonction publique, on dispose d'ores et déjà de données par type de rémunérations pour la fonction publique d'État. Des travaux seront menés pour étendre ces décompositions par type de rémunération aux autres versants.

Avis 4b et 4c :

Ces statistiques sont fournies régulièrement. La réflexion peut néanmoins porter sur la façon de donner plus de visibilité à leur publication.

Avis 4d :

S'agissant de la mesure des phénomènes de discrimination, les dispositifs de la statistique publique permettent d'apporter des éléments sur les disparités de situations à différentes étapes des parcours, mais l'interprétation en termes de discriminations nécessite de démêler les différents effets. Il conviendra de poursuivre la réflexion sur les sources et méthodes permettant d'éclairer cette question.

¹ mutuelles, chèques emploi-services (Cesu), crèches d'entreprises...

² intéressement, participation, stock options, retraites chapeau...

*
* *

Pour en savoir plus:

A- Producteur : Insee-Dera

S'agissant de la production d'indicateurs homogènes entre secteurs ou statuts, la connaissance des salaires s'appuie principalement sur le Siera (DADS grand format, SIASP, Particuliers-employeurs, Ecmoss, base non-salariés, panels).

La source DADS grand format permet maintenant une connaissance des rémunérations salariales sur l'ensemble du champ salarié : elle permet de construire le concept de « revenu salarial », qui vient compléter les concepts de salaires en équivalent temps plein.

Des publications sectorielles sont réalisées par l'Insee (privé, Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique d'Etat, particuliers employeurs, et de façon moins détaillée pour la FPH) : l'objectif est de continuer à assurer des publications sectorielles, en visant une grille d'analyse commune à l'ensemble de ces publications, de façon à permettre des comparaisons. Des analyses spécifiques à chaque secteur peuvent rester nécessaires, compte-tenu des particularités de chacun d'entre eux.

Par ailleurs, une publication d'ensemble est prévue sur l'ensemble du champ des salariés, de façon à fournir une vue d'ensemble de la distribution des salaires en EQTP (secteur privé et public) à l'horizon 2016-2017.

On dispose d'ores et déjà de données par type de rémunérations pour le secteur privé et la fonction publique d'Etat. On étudiera la possibilité d'étendre ces décompositions par type de rémunération aux autres versants de la fonction publique à partir de SIASP et des enquêtes structures des salaires ou, à plus long terme, en fonction des possibilités offertes par la Déclaration sociale nominative (lorsque celle-ci sera implémentée dans le secteur public).

S'agissant des non-salariés, leurs rémunérations peuvent présenter des spécificités, le cadre d'analyse peut donc différer de celui des salariés. Les revenus perçus font l'objet d'une publication annuelle sur l'ensemble du champ, y compris auto-entrepreneurs. Un ouvrage de synthèse sur l'emploi et les revenus des non-salariés a été publié début 2015.

S'agissant des panels :

- Pour les salariés, le changement des jours de l'échantillon du panel permet un recouvrement maximum avec l'échantillon démographique permanent, avec la possibilité d'enrichir le panel avec les variables de l'EDP sur une base plus large (à partir de la validité 2012).
- Pour les non-salariés, un panel (remontant à 2006) sera constitué : échéance 2016-2017 (en fonction des expertises en cours).
- À horizon plus lointain, on étudiera la possibilité de construire un panel « tous actifs ».

Les inégalités de rémunérations (salaires en EQTP, revenus salariaux, revenus des indépendants) font l'objet d'analyses régulières, notamment dans le cadre des Insee-référence, des Insee-Première ou des chiffres clefs sur insee.fr. La réflexion pourra porter sur la façon d'assurer une publication de synthèse de ces indicateurs (cette réflexion sera menée à l'horizon 2016, dans le cadre de la rénovation de l'Insee références Emploi et salaires).

Deux points particuliers de l'avis appelleront des compléments :

- la mesure des phénomènes de discrimination : des analyses toutes choses égales par ailleurs peuvent être menées pour étudier les déterminants des disparités salariales ou d'accès à l'emploi, ce qui ne permet pas forcément de conclure que ce qui n'est pas expliqué ressort directement de phénomènes de discrimination. Un bilan des méthodes existantes serait utile pour mettre en avant ce qui existe déjà et cerner les axes qu'il conviendrait de développer, en termes de sources statistiques ou d'études.
- s'agissant des rémunérations non salariales, un point plus précis devra être fait lorsque le contenu de la DSN sera stabilisé. Les éléments de rémunérations non inclus dans la fiche de paye devront être mesurés à partir d'enquêtes spécifiques : Acemo (SSM-Travail-emploi) et Ecmoss (Insee). Pour mémoire, l'enquête Ecmoss complète le système d'information issu des sources administratives, afin de répondre aux demandes d'Eurostat dans le cadre du règlement européen (salaires horaires,

structure des salaires selon les différentes composantes dont l'épargne salariale, coût du travail). Des Insee résultats sont maintenant publiés tous les deux ans sur la structure de salaires et le coût de la main d'œuvre³.

B- Producteur : SSM-Travail-emploi

Avis 4a :

La connaissance des modes de rémunération sera améliorée par la mise en place à partir de fin 2014 d'une publication régulière tous les deux ans sur la structure des rémunérations (part des primes notamment), selon les caractéristiques des salariés et des entreprises, sur la base des enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss).

Les enquêtes annuelles Acemo-PIPA sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale et leurs modules tournants qui couvrent de nouvelles thématiques (2013 : retraite supplémentaire, 2014 : complémentaire santé, 2015 : actionnariat salarié) permettront de compléter la connaissance des rémunérations non salariales. Cette connaissance inclura les entreprises de moins de 10 salariés, imparfaitement couvertes aujourd'hui, avec la collecte en 2014 d'un module spécifique sur l'épargne salariale avec l'enquête annuelle Acemo-TPE.

Avis 4b :

Les études et publications sur les inégalités de rémunération, entre femmes et hommes, selon les branches, les secteurs, les tailles d'entreprise, se poursuivront. Le SSM-Travail-emploi poursuivra notamment la mise à disposition de données détaillées sur l'emploi et les rémunérations par branche professionnelle, sur la base des identifiants de conventions collectives.

De nouveaux travaux sont prévus à partir de 2015 sur la caractérisation des entreprises en fonction du taux de bénéficiaires du Smic.

C- Producteur : SSM-Fonction publique

Les inégalités de rémunération sont également un thème qui intéresse de près la fonction publique. Des indicateurs « bas salaires » seront publiés dès 2015 dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique ainsi que systématisés les indicateurs de distribution de salaire dans les tableaux fournis.

Concernant les inégalités hommes-femmes, outre le rapport annuel sur l'état de la fonction publique et le nouveau rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le SSM-Fonction publique a d'ores et déjà diffusé la synthèse d'études statistiques approfondies réalisées à partir de SIASP, du panel de l'Insee ou de l'enquête emploi par trois équipes de chercheurs (Economix, CEE et Université de Caen) et s'efforcera de produire des indicateurs s'en inspirant.

³ <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=irsocess10>
<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=ecmo2008>

Mutations de l'emploi, du travail et des professions

Avis n°5

Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des **mutations de l'emploi et des professions** dans tous les secteurs et sphères d'activité, à savoir :

Avis 5a : Les **transformations des métiers** : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer

Avis 5b : L'**évolution des conditions de travail**, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement: le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail.

Avis 5c : L'ampleur du **détachement temporaire** en France de salariés étrangers et du **travail au noir**.

Avis 5d : Le **développement de formes d'emploi particulières**: les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat... Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un **groupe de travail** précise le **contour des formes d'emploi** qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de rémunérations, etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5a :

Les travaux d'analyse et de prospective des métiers menés par le SSM-Travail-emploi et France stratégie ont vocation à se poursuivre et permettront de rendre compte de l'évolution récente des métiers et des besoins à venir.

Avis 5b :

L'évolution des conditions de travail sera analysée dans la perspective des statistiques produites régulièrement depuis plusieurs décennies. Les risques psycho-sociaux seront mesurés entre fin 2015 et mi-2016. Une étude sur les personnes à leur compte sera réalisée en 2017.

Avis 5c :

Le détachement temporaire en France sera mesuré à partir de données administratives. Sur le travail au noir, sont prévues des analyses spécifiques sur les services à la personne.

Avis 5d :

Un groupe de travail du CNIS sur les formes particulières d'emploi a été mis en place en 2015. Il sera l'occasion de discuter des indicateurs qui pourraient être publiés sur ces questions, ou des compléments à apporter le cas échéant.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-Dera

L'Insee aborde la dimension des conditions de travail au travers de l'enquête Emploi : celle-ci permet d'avoir une information régulière sur les temps effectivement travaillés, les absences, ainsi que sur certaines caractéristiques des conditions de travail (travail de nuit, le week end). L'enquête Emploi permet également de repérer les formes particulières d'emploi.

Une autre source de données est celle fournie par les déclarations sociales : comme mentionné ci-dessus, la connaissance des contrats courts pourrait être plus précise avec le nouveau mode de déclaration sociale (à expertiser).

Enfin, à l'horizon du moyen terme, l'Insee réalisera en 2017 un module ad-hoc, régi par règlement européen, sur les personnes à leur compte (*self employed*) et notamment celles qui sont économiquement dépendantes, ce qui permettra de mieux cerner les conditions d'emploi de ces personnes.

B- Producteur : SSM-Travail-emploi

Avis 5b :

Les exploitations de l'enquête Conditions de travail 2012-2013 permettront d'actualiser la connaissance de l'évolution des conditions de travail et de la santé au travail, évolution qui peut être observée depuis les années 80. La première enquête spécifique sur les risques psycho-sociaux au travail sera conduite entre fin 2015 et mi-2016, faisant suite aux recommandations du collège d'expertise sur les risques psycho-sociaux au travail qui a rendu son rapport en 2011. Ces enquêtes permettent aussi de documenter les contraintes horaires. À l'horizon du moyen terme, se déroulera également la collecte de la prochaine enquête Sumer (surveillance médicale des risques professionnels), prévue en 2016-2017. Ces différentes enquêtes constituent un socle essentiel permettant de connaître et d'analyser les conditions de travail et leurs évolutions. La fonction publique est bien couverte par les enquêtes Conditions de travail et Risques psycho-sociaux grâce à des extensions financées par le SSM-Fonction publique et le SSM-Affaires sociales-santé, et des comparaisons public/prévu sont et seront menées. Par ailleurs, le champ de l'enquête Sumer dont la collecte est prévue pour 2016-2017 sera étendu pour intégrer les ministères sociaux, le ministère de la justice et les enseignants.

Avis 5c :

Afin de mieux connaître le détachement de travailleurs étrangers en France, le SSM-Travail-emploi prévoit de mettre en place des extractions et une exploitation statistique de la base des déclarations recueillies par la Direction générale du travail. Ce projet est en cours de réflexion et pourrait déboucher à l'horizon 2016.

S'agissant du travail au noir, le SSM-Travail-emploi a publié en 2014 une étude sur le recours aux services à la personne qui actualise notamment les estimations de l'évolution du travail non déclaré dans les services à la personne sur la période récente. De tels travaux pourront être prolongés lorsque les données de la prochaine enquête Budget de famille 2015 seront disponibles, en restant ciblés sur les services à la personne.

Avis 5d :

Deux études spécifiques sur l'évolution des contrats temporaires depuis 2000 et sur la durée des CDI ont été menées et publiées par le SSM-Travail-emploi en 2014.

C- Producteur : SSM-Fonction publique

Une typologie des familles de métiers commune aux trois versants de la fonction publique a été élaborée dans le cadre des travaux sur l'enquête conditions de travail 2013. Un document de travail a été diffusé sur le site de la fonction publique pour la présenter.

Concernant les conditions de travail, le SSM-Fonction publique mettra en œuvre un dispositif de collecte auprès des employeurs de la fonction publique d'État des informations individuelles sur les accidents du travail de manière à compléter le champ des travaux déjà menés par le SSM-Travail-emploi. Ce dispositif vise à remplacer l'actuelle enquête administrative réalisée dans le cadre de la collecte des bilans Hygiène et sécurité auprès des ministères.

Concernant le temps de travail, une mission menée en 2015-2016 à la demande du ministère de la décentralisation et de la fonction publique couvre l'ensemble des trois versants de la fonction publique et inclura un bilan de la connaissance et des recommandations en matière de suivi statistique. En outre, le SSM-Fonction publique produira à compter de 2015-2016 une enquête sur le temps de travail dans la fonction publique d'État réalisée auprès des ministères.

Insertion, formation, parcours, carrières

Avis n°6 - Parcours professionnel

Face à une diversification des modalités d'insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des **jalonements de la vie active** par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, d'interruptions d'activité pour des raisons familiales, de santé, ou personnelles ;
- indique en quoi ces parcours sont porteurs **d'évolution, en termes de carrière**, métier, qualification, revenu d'activité et retraite.

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les **parcours d'insertion professionnelle notamment des populations en difficulté**.

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets d'**extension des panels**, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il souligne également l'intérêt d'utiliser l'EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 6 :

L'appariement du fichier historique de Pôle emploi et du panel DADS, le projet de panel sur l'ensemble des actifs, l'enrichissement de l'échantillon démographique permanent (EDP) sont autant d'opérations qui permettront d'approfondir la connaissance en matière de jalonnement de la vie active sur l'ensemble de la période du moyen terme.

Le suivi statistique détaillé et l'analyse des parcours des populations bénéficiant de programmes d'insertion sera poursuivi tout au long du moyen terme.

La statistique publique confirme les projets d'extension des panels dont fait état le CNIS, ainsi que le projet de rapprochement avec l'EDP.

L'insertion des jeunes sera suivie par le panel EVA 2007 qui interroge chaque année une cohorte de jeunes (entrés en sixième en 2007). Les interrogations portent principalement sur la situation professionnelle des jeunes et sur leur situation familiale. L'enquête EVA est articulée avec les dispositifs de suivi du SSM-Education et du SSM-Enseignement supérieur-recherche.

Le SSM-Education collecte chaque année des informations sur le devenir à court terme sur le marché du travail des sortants de formations professionnelles. Les enquêtes seront améliorées.

Le SSM-Enseignement supérieur-recherche assure la coordination du dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion à 30 mois des diplômés de l'université (titulaires de Diplômes Universitaires de Technologie, de Licences Professionnelles et de Masters). Ce dispositif a été enrichi en 2015 de questions sur la situation professionnelle un an après l'obtention du diplôme, ce qui permettra une meilleure connaissance des parcours en début de carrière.

Pour mémoire (mais hors SSP) : le Céreq continue de suivre le devenir à 3, 5, 7 ans des sortants de formations initiale (enquêtes Générations).

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-Dera

Pour ce qui concerne la connaissance des parcours professionnels, le panel salariés (dit DADS) a été enrichi. Il couvre maintenant l'ensemble des emplois salariés, y compris ceux auprès des particuliers-employeurs.

La modification des jours du panel, recouvrant au maximum l'échantillon de l'EDP, permet de maximiser la partie du panel sur laquelle on dispose d'informations plus riches (diplômes, informations sur le ménage, etc.). Ces enrichissements permettront de développer les analyses des carrières en fonction de la formation initiale des personnes, des situations familiales et conjugales (naissance des enfants, caractéristiques du conjoint, revenu du ménage, etc.).

Pour les non-salariés, un panel (remontant à 2006) sera constitué : échéance 2016-2017.

Un panel tous actifs est envisagé à horizon plus éloigné.

Les échantillons inter-régimes de cotisants et de retraités complètent les panels sur les salariés pour étudier le passage de l'emploi à la retraite et les taux de remplacement.

B- Producteur : SSM-Travail-emploi

Afin d'améliorer la description fine des parcours professionnels des personnes en difficulté et de l'impact du passage par des épisodes de chômage, associés ou non au passage par des dispositifs de politique d'emploi, plusieurs opérations statistiques nouvelles ou renouvelées seront menées :

- la connaissance des trajectoires des demandeurs d'emploi (récurrence des épisodes de demande d'emploi, taux de retour à l'emploi et qualité de l'emploi retrouvé...) pourra être approfondie au cours des années à venir avec la mise en place d'un nouvel appariement entre le Fichier historique des demandeurs d'emploi et les DADS, dans la lignée de l'appariement expérimental réalisé sur la période 1999-2004. Une réflexion sera menée sur sa pérennisation ;
- un appariement régulier entre les données de l'Agence de services et de paiement (ASP) relatives aux contrats aidés et celles du Fichier historique des demandeurs d'emploi devrait être mis en place afin de permettre d'étudier les liens entre passage en contrat aidé et sortie des listes de Pôle emploi ou récurrence d'inscription ;
- deux nouveaux panels permettant de suivre les trajectoires des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir, ainsi que de « témoins » non bénéficiaires, seront collectés sur la période 2014-2018, afin de suivre les trajectoires professionnelles et de conditions de vie de ces populations et d'évaluer l'impact du passage par ces dispositifs ;
- s'agissant des jeunes en grande précarité, leurs parcours pourront notamment être analysés à l'aide des enquêtes de suivi des trajectoires de bénéficiaires de la garantie jeunes et d'une population témoin, qui seront conduites de 2014 à 2016 ;
- s'agissant des licenciés économiques, les trajectoires des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle et d'autres populations ayant perdu leur emploi feront l'objet d'une enquête spécifique en 2015.

Insertion, formation, parcours, carrières

Avis n°7 - Formation tout au long de la vie

Avis 7a : Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure des **liens entre les formations** initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) **et les carrières**, par filières professionnelles et par sphères d'activité (public/privé).

Avis 7b : Il attache une importance particulière au suivi des **formations des demandeurs d'emploi** et à leurs effets en matière d'activité.

Avis 7c : Le Conseil demande par ailleurs que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer **un suivi du compte personnel de formation et de son utilisation** et d'éclairer les conséquences de sa mise en place.

Avis 7d : Il souligne l'intérêt d'un approfondissement des travaux relatifs à la connaissance, **au niveau régional, de l'offre de formation professionnelle, de l'accès à la formation et de ses usages.**

Avis 7e : Il souhaite qu'une meilleure compréhension soit apportée aux **effets des modalités de l'offre** (conditions d'accès pratiques, financières et juridiques) **sur la demande.**

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 7a :

Les liens entre formations initiales et continues et carrières continueront à être observés et leur connaissance sera enrichie à l'horizon 2016-2018. Les données permettront des analyses selon les sphères d'activité et filières professionnelles.

Avis 7b :

Les liens entre formation et sortie des listes de demandeurs d'emploi seront étudiés à partir des fichiers administratifs.

Avis 7c :

Un suivi statistique du compte personnel de formation et de ses usages est prévu, à compter de 2016.

Avis 7d :

La production de statistiques sur la dimension régionale de l'offre de formation professionnelle devrait être réévaluée sur la période du moyen terme. Enrichir la connaissance, au niveau régional, de l'accès à la formation et de ses usages nécessite de disposer de données dont la disponibilité pour la statistique publique n'est pas garantie à ce jour.

Avis 7e :

L'enquête européenne AES (réévaluée en 2017) permettra de mesurer les taux d'accès à la formation pour l'ensemble des adultes quelle que soit leur situation et, de manière synthétique, les obstacles rencontrés dans l'accès à la formation, dont ceux liés à l'offre.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-Dera

L'enquête FQP (2014-2015) permet de retracer les liens entre formations initiale et tout au long de la vie et carrières. Cet aspect a été renforcé avec l'appariement FQP-DADS qui permettra une meilleure connaissance du lien formations-emploi. L'enquête FQP reste par ailleurs l'outil privilégié pour l'étude des mobilités sociales.

L'enquête Emploi est utilisée chaque année pour établir les principaux indicateurs du bilan formation-emploi, concernant l'insertion des jeunes sortis récemment du système éducatif. Le volet formation tout au long de la vie a été développé en 2013, il est notamment cohérent avec les enquêtes AES, ce qui permettra de publier des indicateurs plus réguliers d'accès à la formation continue (à expertiser).

Enfin, l'enquête AES est une enquête à règlement européen, qui a lieu tous les 4-5 ans. Elle est réalisée en partenariat avec le SSM-Travail-emploi. L'enquête permet de retracer les formations suivies et les obstacles éventuellement rencontrés.

À l'horizon 2016-2018, le lien entre formation et carrières pourra être approfondi de manière plus précise :

- La nouvelle édition de l'enquête FQP permettra davantage que par le passé d'étudier les liens entre formations, initiale et continue, et trajectoires professionnelles, quel que soit le statut des personnes : le calendrier rétrospectif sur cinq ans de l'enquête couvre les formations suivies (diplômantes ou non) et les trajectoires professionnelles. Pour une meilleure description des carrières salariées, l'enquête sera appariée avec le panel DADS qui retrace la carrière salariale des individus depuis 1976 (ou 1988 pour la partie Fonction publique). Cet appariement sera reconduit 5 ans après l'enquête FQP, ce qui permettra de disposer de davantage de recul pour mesurer le lien entre formations (initiale, continue) et carrières.
- le nouveau cycle d'enquêtes EVA (enfants entrés en 6^{ème} en 2007) : ces enquêtes permettent de relier la trajectoire scolaire très détaillée (panel Depp) et la trajectoire d'insertion à la sortie du système éducatif (secondaire ou supérieur). Par rapport à la précédente édition, outre les améliorations du questionnaire, le principal apport de ce nouveau panel résulte des améliorations méthodologiques mises en œuvre qui devraient permettre de minimiser l'attrition observée lors du précédent cycle (concentrée sur les sortants précoces). Les premiers résultats de ce suivi devraient être disponibles à l'horizon de la fin du moyen terme.

B- Producteur : SSM-Travail-emploi

Avis 7a :

L'approfondissement des liens entre formation et carrières est un des principaux objectifs de l'enquête Formation et qualification professionnelles, opération reconduite en 2014-2015.

S'agissant des demandeurs d'emploi, le SSM-Travail-emploi prévoit de mettre en place un appariement entre la base Brest, qui recense l'ensemble des entrées en formation de demandeurs d'emploi, et le Fichier historique des demandeurs d'emploi. Cette nouvelle source vise à permettre d'étudier les liens entre le suivi d'une formation et la sortie des listes ou la récurrence d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi.

L'enquête européenne AES sur la formation des adultes permet également de décrire l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, les difficultés rencontrées, les objectifs poursuivis.

Avis 7b :

Le système d'information relatif au compte personnel de formation (CPF) est en cours de construction. Il sera actif à partir de 2015, mais les premières exploitations ne pourront avoir lieu qu'au cours de l'année 2016. Elles devraient porter, en fonction de la montée en charge, sur le suivi de la mise en place et des usages du compte.

Autre conséquence de la loi du 5 mars 2014, un nouveau système d'information sur les modalités d'accès des salariés à la formation devra être mis en place à compter de 2016, en lien avec la

disparition des déclarations 2483 qui rendent jusqu'à présent compte de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue, afin de garantir un suivi des effets de la loi.

Avis 7c :

La connaissance régionale de l'offre de formation professionnelle est aujourd'hui imparfaite, car la localisation des organismes de formation est au niveau des entreprises. Des travaux ponctuels ont été menés en 2012 pour régionaliser l'offre de formation. Ils seront probablement renouvelés sur la période du moyen terme, sans qu'un calendrier précis n'ait été établi.

S'agissant de l'accès à la formation et de ses usages :

- pour les salariés, compte tenu de la disparition de la source administrative annuelle sur la formation dans les entreprises à la suite de la loi du 5 mars 2014, la construction de données régionales fiables sur la formation dans les entreprises reste conditionnée à la mise en place d'une nouvelle source suffisamment détaillée pour produire des indicateurs régionaux robustes ;
- pour la formation hors entreprise, et notamment celle des demandeurs d'emploi, diffuser des statistiques plus riches qu'aujourd'hui nécessiterait de disposer de données détaillées homogènes en provenance des Conseils régionaux.

Avis 7d :

L'enquête européenne AES sur la formation des adultes, dont la dernière édition date de 2012 et qui sera rééditée en 2017, permet d'analyser de manière assez synthétique les obstacles rencontrés dans l'accès à la formation, y compris ceux liés à l'offre.

Insertion, formation, parcours, carrières

Avis n°8 - Nomenclature des niveaux de certification

Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une **nomenclature des niveaux de certification**. Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du Cnis, comme le souhaite la présidence de la CNCP.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 8 :

Aucune réponse des producteurs sur cet avis.

Négociation collective

Avis n°9

Le Conseil salue le **développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise** et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Avis 9a : Il encourage la statistique publique à **maintenir et développer ce système d'information**, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Avis 9b : Il souhaite que la statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur **l'évolution du fonctionnement du dialogue social** : accords, contenus, impacts et niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises, employeurs publics ...).

Avis 9c : Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises et des employeurs publics.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 9a :

Le système statistique sera maintenu et complété par une enquête sur les entreprises de moins de 10 salariés. À ce jour il n'est pas possible de préciser dans quelle mesure le champ des données diffusées pourra être élargi davantage ni les délais de mise à disposition raccourcis (expertises complémentaires à mener).

Avis 9b :

La base des accords d'entreprise et les enquêtes sur les relations professionnelles en entreprise permettront de suivre l'évolution du fonctionnement du dialogue social en entreprise et son articulation avec les autres niveaux de négociation.

Avis 9c :

Des analyses sur les élections professionnelles et sur l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises seront diffusées, à partir des données administratives sur les résultats des élections professionnelles et de l'enquête REPONSE.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Travail-emploi

Le système d'information sur la négociation collective en entreprise sera maintenu et développé au cours des années à venir. L'enquête Reponse sur les relations professionnelles en entreprise sera renouvelée en 2016-2017. Cette enquête, mise en œuvre depuis le début des années 90, permet d'analyser de manière détaillée les modalités du dialogue social dans les entreprises (présence et nature des instances de représentation du personnel, activités et caractéristiques des représentants du personnel, tenue de négociations ou de discussions collectives sur différents thèmes d'intérêt pour la vie de l'établissement, existence de conflits...) et l'articulation entre les différents niveaux de négociation, ainsi que l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises. La précédente enquête Reponse, menée en 2010-2011, a donné lieu à plusieurs études publiées en 2014 et 2015, et à un colloque en décembre 2014.

Au-delà de cette enquête pluriannuelle structurelle, les enquêtes annuelles Acemo-Dialogue social en entreprise permettent de suivre d'année en année la dynamique des négociations collectives ainsi que des grèves et conflits. Elles seront poursuivies.

Sur le champ des établissements de moins de 10 salariés, non couverts par ces deux enquêtes, a été collecté pour la première fois en 2013 un module relatif aux relations professionnelles dans l'enquête Acemo-TPE. Son exploitation donnera lieu à la diffusion d'informations inédites. Il sera reconduit en 2017.

En matière de sources administratives, les exploitations statistiques de la base des accords d'entreprise de la Direction générale du travail (DGT) se poursuivront. Une refonte de cette base finalisée en 2014 devrait permettre notamment de mieux suivre les évolutions des thématiques de négociations, en repérant plus facilement les thématiques émergentes.

Les données issues de la nouvelle base de données MARS de la DGT sur les résultats des élections professionnelles seront exploitées afin de décrire le paysage syndical (caractéristiques des représentants syndicaux, implantation...).

B- Producteur : SSM-Fonction publique

Les résultats des élections professionnelles dans la Fonction publique tenues en novembre-décembre 2014 ont été publiés entre décembre 2014 et mars 2015 avec d'une part les Comités techniques (nationaux et de proximité) des trois versants de la fonction publique et d'autre part les Commissions administratives paritaires de la fonction publique d'État. L'ensemble des données détaillées par instance et fédération professionnelle sont en ligne sur le site de la Fonction publique.

Évaluation des politiques publiques

Avis n°10

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques contribuant à évaluer les **politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Le SSM-Travail-emploi a un programme complet d'évaluation des dispositifs d'insertion, notamment des contrats aidés, de la garantie jeunes ou du contrat de sécurisation professionnelle.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Travail-emploi

Le SSM-Travail-emploi poursuivra ses travaux d'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle.

En matière d'évaluation des contrats aidés :

- deux nouveaux panels permettant de suivre les trajectoires des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir, ainsi que de « témoins » non bénéficiaires, seront collectés sur la période 2014-2018, afin de suivre les trajectoires professionnelles et de conditions de vie de ces populations et d'évaluer l'impact du passage par ces dispositifs;
- l'enquête auprès des employeurs utilisateurs de contrats aidés collectée en 2014 sera exploitée afin d'analyser les motifs et modalités de recours aux contrats aidés par les employeurs marchands et non marchands et de mesurer les effets d'aubaine, de substitution, de profil associés à ces dispositifs.

Par ailleurs :

- des enquêtes de suivi des trajectoires de bénéficiaires de la garantie jeunes et d'une population témoin seront conduites de 2014 à 2016 afin d'évaluer l'impact du passage par la garantie jeunes sur les parcours des jeunes en grande précarité ;
- une enquête auprès des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et d'autres populations ayant perdu leur emploi sera menée en 2015, conjointement avec l'Unédic, afin de contribuer à l'évaluation du CSP.